

# Demande d'ouverture de compte



Merci de remplir entièrement cette fiche pour valider votre ouverture de compte

**1<sup>ère</sup> affaire au comptant**

Entreprise

Raison social

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Fax

Email

Site internet

N° RCS

N° TVA

Code APE

Date création

Forme Juridique

Effectif

Appartenance à un groupe

Non

Oui

Activités principales

Adresse de livraison

Adresse de facturation

## Interlocuteurs

Direction Générale

Tel

Email

Sce commercial

Tel

Email

Sce technique

Tel

Email

Bureau d'étude

Tel

Email

Service qualité

Tel

Email

Magasin

Tel

Email

Comptabilité

Tel

Email

## Conditions règlement

[1<sup>ère</sup> Affaire comptant avant expédition sauf accord écrit](#)

Traite

Cheque

Virement

à \_\_\_\_\_ jours

comptant

Banque

Rib

/

/

/

/

Nom du représentant Légal

Visa direction

Cachet de l'entreprise  
(obligatoire)

**SAS PERJES**

4 Bld de Beaubourg- 77183 Croissy Beaubourg- Tél. : 01 60 35 00 66 – Fax : 01 60 35 08 09

- S.A.S. PERJES au capital de 100 000€ – RCS MEAUX – SIRET 393 534 722 00037 – APE 2790Z

Retour courrier ou par fax au 01-60-35-08-09

## Conditions Générales de vente



### **Clause n° 1 : Objet**

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société **PERJES SAS** et de son client dans le cadre de la vente des marchandises sur l'ensemble de sont catalogue et prestation accomplie par la société **PERJES SAS** implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

### **Clause n° 2 : Prix**

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La société **PERJES SAS** s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Seul l'accusé réception de commande Perjes fait foi.

### **Clause n° 3 : Rabais et ristournes**

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société **PERJES SAS** serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

### **Clause n° 4 : Escompte**

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### **Clause n° 5 : Modalités de paiement**

Le règlement des commandes s'effectue :

soit par chèque ou virement; à 30 jours date de facture (sauf 1<sup>ère</sup> commande au comptant),  
ou LCR qui doit nous être retournée sous 10 jours.

### **Clause n° 6 : Retard de paiement**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société **PERJES SAS** pénalité de retard égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

### **Clause n° 7 : Clause résolutoire**

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société **PERJES SAS**

### **Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété**

La société **PERJES SAS** conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société **PERJES SAS** se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

### **Clause n° 9 : Livraison**

La livraison est effectuée :

soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;

soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;

soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande (frais de port à la charge de l'acheteur (indiqué sur l'AR).

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

l'allocation de dommages et intérêts ;

l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

### **Clause n° 10 : Force majeure**

La responsabilité de la société **PERJES SAS** ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

### **Clause n° 11 : Tribunal compétent**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Meaux

Fait à le .....

Cachet de la société

Nom et signature du représentant légal .....